

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 23
Membres présents: 18
Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2019-81
Conseil Municipal du 10 Juillet 2019

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER- J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – E. GARNIER – N. ARILLA – S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI – K. PERROIS – C. MESLIER – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MICHELY – P. ORMECHE – E. RAMBEAU – P. FREON – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MESLIER

OBJET : Tarifs de la restauration et des garderies pour l'année scolaire 2019-2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation et notamment en son article R.53-52, les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et primaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX POUR** décide :

- ✚ d'appliquer un maintien des tarifs de cantines et de garderie/études surveillées pour la rentrée de septembre 2019 comme suit :

| Services | Désignations | Tarifs 2019/2020 |
|------------|--|------------------|
| Cantine | Enfants domiciliés à Châteauneuf + enfants non castelnoviens dont accord de participation de la commune de résidence (Birac et Graves-Saint Amant) | 2,55 € |
| Cantine | Enfants non domiciliés à Châteauneuf | 3,35 € |
| Cantine | Enfants ULIS quel que soit la commune | 2,55 € |
| Cantine | Adultes | 4,30 € |
| Maternelle | Par enfant et par heure Matin et/ou Soir | 1,05 € |

| | | |
|----------|---|--------|
| Primaire | Forfait garderie du matin | 1,05 € |
| Primaire | Forfait garderie/études surveillées du soir | 1,90 € |
| Primaire | Garderie de 18h30 à 19h00 | 2,00 € |
| Collège | Temps d'accueil lundi pour 6° et 5° castelnoviens | 2,00 € |
| Collège | Temps d'accueil lundi pour 6° et 5° non castelnoviens | 2,50 € |

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE